

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 6 JUIN 2016 À 09 HEURES

Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg
Salle des commissions B

Présents : Jacques BIGOT, Eric KLÉTHI, Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Yves BUR, Bernard FREUND, Alain JUND, Claude KERN, Anne-Pernelle RICHARDOT, Justin VOGEL, Etienne WOLF

27-2016 Modification simplifiée n°1 du PLU de Scharrachbergheim

La commune de Scharrachbergheim a transmis, pour avis au Syndicat mixte pour le SCOTERS, le projet de modification simplifiée n°1 de son PLU.

Description de la demande

La modification simplifiée n°1 du PLU de Scharrachbergheim porte sur l'emplacement réservé ER2 destiné à la réalisation d'un aménagement paysager et à la création d'une aire de stationnement. Il s'agit de le supprimer suite à un échange de terrain qui a permis à la commune de devenir propriétaire.

Le projet au regard du SCOTERS

La commune de Scharrachbergheim est membre de la communauté de communes de la porte du Vignoble. Au regard du SCOTERS c'est une commune dont le développement doit se faire en fonction de sa taille.

*Le Bureau syndical
vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Scharrachbergheim n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **10 JUIN 2016**
La publication le **10 JUIN 2016**
Strasbourg, le **10 JUIN 2016**

Le Président
Jacques BIGOT

